

Bruxelles, le 21 octobre 2021
(OR. en)

12931/21

**Dossier interinstitutionnel:
2021/0316(COD)**

**FIN 793
SOC 587**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	12656/21 (COM(2021) 618 final)
Objet:	Décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de l'Espagne (EGF/2021/001 ES/País Vasco metal)

1. Le 7 octobre 2021, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), accompagnée de la proposition correspondante de virement de crédits n° DEC 19/2021¹.
2. La proposition vise à mobiliser un montant de 1 214 607 EUR au titre du FEM pour répondre à une demande de mobilisation du Fonds présentée par l'Espagne pour des licenciements intervenus dans six entreprises dans la région de niveau NUTS 2 du Pays basque espagnol ("País Vasco"), afin d'apporter une aide à la réinsertion professionnelle des 491 bénéficiaires concernés, conformément au règlement (UE) 2021/691². Ces licenciements sont dus à la crise économique mondiale résultant de la pandémie de COVID-19.

¹ Doc. 12657/21.

² Règlement (UE) 2021/691 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) et abrogeant le règlement (UE) n° 1309/2013 (JO L 153 du 3.5.2021, p. 48).

3. Le Comité budgétaire a examiné la proposition lors de sa réunion du 18 octobre 2021 et a été en mesure de l'approuver.
 4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil d'approuver le texte de la décision relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, qui figure dans le document 12932/21.
-